

## CONVENTIONS DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS

### AXE « RENFORCER LA FIABILITE DES COMPTES »

**Avertissement :** les fiches actions des CSCF comportent les actions concrètes à engager selon 5 rubriques :

- L'objectif de l'action,
- Le contexte et la démarche engagée,
- Les engagements de chaque partie,
- Le pilotage, dont les indicateurs de suivi,
- le ou les responsables de l'action.

Les présentes fiches ont pour objet d'aider la rédaction des fiches actions des conventions sans pour autant se substituer aux rédacteurs, les seuls à même de réaliser un diagnostic complet de la situation et de prévoir les actions les mieux adaptées à leur structures selon des modalités précises.

*Réaliser un diagnostic de la qualité des comptes de la collectivité en commun (Ordonnateur et comptable )*

#### Constat

La réalisation d'un diagnostic approfondi de la qualité des comptes constitue le préalable indispensable à toute action de fiabilisation.

L'utilisation des outils existants, particulièrement ceux du comptables, permettent de cibler les anomalies les plus significatives en terme d'enjeux et/ou de masses, afin de se positionner sur l'intégralité de la chaîne de travail, laquelle démarre chez le gestionnaire et se termine chez le comptable.

La qualité des comptes n'est pas l'affaire du seul comptable car beaucoup d'anomalies sont liées à des dysfonctionnements en amont de la chaîne, soit parce que les paramètres d'activité ne sont pas maîtrisés, soit parce que la procédure en elle-même n'est pas comprise par les différents intervenants.

Le diagnostic doit permettre, par l'analyse opérée sur les anomalies et leurs causes, de repenser la chaîne de travail.

#### Objectifs

Il importe par conséquent d'établir un partenariat fort entre l'ordonnateur (représenté par le DGS ou le DAF le cas échéant) et le Comptable public afin de réaliser des diagnostics communs et définir la stratégie en matière de fiabilisation des comptes.

## Démarche méthodologique

Elle s'articule en deux axes :

- Analyser les anomalies révélées par les outils comptables
- Analyser la justification des principaux soldes à la balance et le respect des normes comptables par une analyse intellectuelle des opérations enregistrées dans les comptes

### **1. L'analyse des anomalies révélées par les outils du comptable :**

Utiliser les principales restitutions existantes et donnant une indication formelle de la qualité des comptes :

- ↪ ***Les Contrôles comptables automatisés (CCA)*** : les 74 contrôleurs sur les 12 domaines, analysent les opérations et la cohérence des schémas comptables. Ils permettent un signalement d'opérations présentant une anomalie potentielle au regard de la réglementation. Cette liste des CCA est éditée en format « .csv », ils peuvent faire l'objet d'une analyse précise des principales anomalies.
- ↪ ***L'indicateur de la qualité des comptes locaux (IQCL)*** : cet outil contrôle à la fois les schémas comptables mais également les délais de passation des opérations. Il présente les résultats sous forme d'ITEMS, portant sur les travaux de la responsabilité du comptables, les tâches relevant de l'ordonnateur et celles qui sont partagées. Un indicateur présentant une note élevée, apporte une présomption de bonne qualité des opérations mais cela nécessite toutefois une analyse plus fine des soldes des comptes.
- ↪ ***Les restitutions du plan de contrôle hiérarchisé de la Dépense (CHD)*** : cet outil permet au comptable de réaliser un ciblage plus précis des opérations de dépense à forts risques et enjeux sur la qualité des comptes et travailler sur les opérations les plus significatives par une méthode d'échantillonnage aléatoire selon la nature des opérations. Des restitutions sont proposées, notamment un taux d'erreur patrimoniale est édité en fin d'exercice. A partir de ces restitutions, le comptable est en mesure de définir les anomalies constatées dans les flux en provenance de la collectivité. Ces anomalies traduisent bien souvent, des dysfonctionnements en amont de la chaîne de travail.
- ↪ ***Les restitutions de pré-visa d'HELIOS*** : apportent toutes les anomalies des flux reçus en provenance de l'ordonnateur. La liste est souvent volumineuse, il convient de regrouper les données pour repérer prioritairement les processus générant le plus fort taux d'anomalies et travailler à leur résorption.
- ↪ ***Les requêtes de l'Info centre DELPHES , le tableau de bord de l'Elu, les requêtes préformatées...*** ces requêtes apportent une analyse des flux ordonnateurs / comptables et apportent des informations essentielles sur des processus ciblés (taux de recouvrement, délai global de paiement, requêtes sur les CCA, écritures de correction).

L'attention est attirée sur le fait que les anomalies révélées représentent pour la plupart des anomalies potentielles, qu'il convient d'analyser précisément et s'assurer de leur justification ou non.

Par exemple une écriture de correction sur exercice antérieur, peut générer un signalement sur le CCA comme sur l'IQCL mais elle est parfaitement justifiée. Il conviendra de s'assurer de la correcte justification de l'écriture.

## **2. L'analyse de la justification des principaux soldes à la balance et le respect des normes comptables :**

Réaliser un diagnostic comptable à partir de la balance générale des comptes, des états de développement de solde, état de l'actif et des états de restes ; vérifier le respect des normes comptables pour l'ensemble des opérations en solde et la correcte justification de ces opérations.

Définir les postes représentant les enjeux financiers les plus importants pour cibler les actions en priorité sur ces processus.

Notamment, il conviendra de :

- ↳ S'assurer de la concordance entre l'inventaire et l'état de l'actif et identifier toute discordance ;
- ↳ Recenser et vérifier l'exhaustivité de la comptabilisation des dépréciations et provisions dans le cadre d'un plan d'action global de mise à niveau de la comptabilité de l'établissement ;
- ↳ Analyser les créances en cours, notamment la structure des restes à recouvrer, les montants et leur recouvrabilité ;

Veiller au respect des normes comptables : permanence des méthodes d'évaluation des actifs, méthodes d'amortissements, durée des amortissements formalisée par une décision du directeur, méthode de calcul des dépréciations de créances, respect des conditions nécessaires pour la constatation d'une provision, d'un engagement hors bilan, comptabilisation des opérations de fin d'exercice (rattachement charges et produits à l'exercice, amortissements, ICNE).

## **Indicateurs de suivi et/ou de réalisation**

- ↳ Bilan annuel des Contrôles comptables automatisés de HELIOS (CCA), évolution du nombre d'anomalies potentielles détectées et non justifiées réglementairement.
- ↳ Restitutions annuelles de l'indice de qualité des comptes locaux (IQCL) et évolution de la note globale pour la collectivité.
- ↳ Restitutions du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD), et analyse de l'évolution du taux d'erreur patrimoniale sur les différents processus.
- ↳ Examen de la Balance générale des comptes arrêtée à la date du 31/12/N et comparaison avec la balance N-1 pour constater les principales variations des soldes et leur justification.
- ↳ Etats de développement des soldes, Grands livres auxiliaires des comptes... indiquant la rapidité de l'apurement, notamment des comptes de tiers, et l'ancienneté de certaines opérations (retenues de garantie, excédents de versement, comptes d'imputation provisoire).

- ↳ Etats des restes à recouvrer / à payer notamment l'évolution du taux de recouvrement sur les 5 dernières années, la présence de sommes à payer de l'exercice N-1.
- ↳ Analyse de l'inventaire par rapprochement entre inventaire comptable et physique et analyse du nombre de discordances constatées en dissociant les discordances sur les flux (à corriger rapidement) et sur le stock (corriger de manière ascendante les exercices antérieurs).